

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 02221

Numéro SIREN : 438 432 072

Nom ou dénomination : A.I.T.D.

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/042905

SAS AITD

**Etats Greffe
Bilan au 30/04/2023**

6 IMPASSE LOUIS DE BROGLIE
69740 GENAS
SIRET : 43843207200033



11 *Certifié conforme,* 11

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text 'Certifié conforme,'.

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 30/04/2023	Net Au 30/04/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	8 035	8 035		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur Immo. Incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	154 529	151 339	3 190	5 442
Autres immobilisations corporelles	30 288	27 490	2 798	2 429
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 925		4 925	10 265
TOTAL (I)	197 777	186 864	10 913	18 135
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	229 062	26 025	203 037	308 780
Autres	5 943		5 943	12 377
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	329 734		329 734	29 714
Charges constatées d'avance	6 460		6 460	5 788
TOTAL (II)	571 198	26 025	545 173	356 660
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	768 975	212 889	556 086	374 795

Bilan Passif

	Net Au 30/04/2023	Net Au 30/04/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé :	7 622	7 622
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	762	762
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	136 007	158 677
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	75 505	1 630
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	219 897	168 691
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	150 000	3 016
Emprunts et dettes financières diverses		731
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 343	54 597
Dettes fiscales et sociales	127 680	106 190
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	166	1 990
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		39 580
TOTAL (III)	336 189	206 103
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	556 086	374 795
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-197 du Code de Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/04/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 556 086 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 75 505 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2022 au 30/04/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG). Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

Créances et Dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A.I.T.D.
Société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 6 Impasse Louis De Broglie,
69740 GENAS
438 432 072 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{er} JUILLET 2023

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 AVRIL 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2023 s'élevant à 75 505,38 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice75 505,38 euros

A titre de dividendes60 000,00 euros
Soit 7,87 euros par action

Le solde15 505,38 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 151 512,07 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution. Toutefois, l'abattement de 40 % n'est pas applicable aux dividendes distribués à des personnes morales.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur

l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 avril 2020 :

Néant

Exercice clos le 30 avril 2021 :

57 165,00 euros, soit 7,50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 57 165,00 euros

Exercice clos le 30 avril 2022 :

Néant

Distribution exceptionnelle du 16 février 2023 :

24 300,00 euros, soit 3,19 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 24 300,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Certifié conforme
Le Président
Serge MAZADE

